

Déclaration FSU-CDEN 62- juin 2017



Le bilan des élections qui viennent de se terminer est celui d'un immense gâchis conduisant d'une part à une abstention inédite et d'autre part à amener au pouvoir un agrégat composite mais assurément néo-libéral, dans la droite ligne des orientations des mandatures précédentes, et annonçant d'ores et déjà le recours possible aux ordonnances .

Pour les fonctionnaires cela pourrait se traduire par le retour au gel du point d'indice, des milliers de suppressions de postes, le rétablissement de la journée de carence et une réforme inquiétante et annoncée du système des retraites et des modalités de calcul des pensions.

Pour le Pas-de-Calais, les élections législatives se traduisent en outre par l'élection de 4 députés d'une extrême-droite qui manipule la colère légitime de populations plongées dans des difficultés économiques et sociales qui pour beaucoup résultent des politiques d'austérité à l'œuvre depuis de nombreuses années . Nous espérons que nos concitoyens de ces circonscriptions n'auront pas à payer leur vote contestataire - et non d'adhésion - en étant stigmatisés par les politiques qui seront menées dans les 5 années qui viennent.

En matière d'éducation, les effets d'annonce sont multiples.

L' « assouplissement de la réforme du collège » ne se fait pas dans le sens d'une plus grande équité. En effet, les grilles horaires restent amputées, la dotation mise à disposition des collèges demeure, favorisant ainsi la concurrence entre établissements et disciplines et mettant à mal l'égalité de traitement des élèves. L'offre d'enseignement en langues vivantes (bilangues , « euro ») et langues anciennes est désormais laissée au choix de l'établissement (sans cadrage national ou académique) y compris en ce qui concerne l'horaire hebdomadaire. Sans moyens spécifiques , il est illusoire de penser recréer fin juin des dispositifs supprimés depuis un an et modifier des TRMD votés en janvier. Enfin, sans travail préalable auprès des élèves et des familles-ce qui demande du temps- il est illusoire de penser retrouver les effectifs perdus.

Deux points positifs dans cet « assouplissement » cependant: la suppression des thématiques des EPI et le retour au primat des programmes. Le travail interdisciplinaire pourra, lui, se faire comme auparavant entre collègues volontaires. L'enseignement de langues anciennes n'est ,lui, plus conditionné à un EPI.

Cette fin d'année en collège voit par ailleurs l'expression du désarroi des enseignants face aux modalités du DNB 2017 : épreuve orale gadget ,différente dans chaque établissement, inégalité de traitement des disciplines , perte de sens dans l'évaluation ,pressions sur les enseignants pour gonfler l'évaluation du socle...Tout contribue à dénaturer et dévaloriser l'examen.

Dans le 1er degré, selon le ministère, « bâtir l'école de la confiance » passe par l'objectif global de 100 % de réussite au CP, par le dédoublement des classes et la possibilité de revenir à une semaine scolaire sur quatre jours. Pour la rentrée, les efforts sont surtout concentrés sur la création de CP à douze élèves en REP+ mais à moyens constants. Ces classes seront créées dans l'urgence et au détriment du « Plus de maîtres que de classes ». C'est donc l'arrêt annoncé d'un dispositif prometteur avant même que n'aient été évalués ses effets sur les élèves. La FSU, comme l'ensemble de la communauté éducative, conteste cette décision. La FSU s'oppose à la

suppression du « plus de maîtres que de classes » et demande au contraire son renforcement.

La FSU a voté pour la mise en place d'un nouveau décret sur les rythmes scolaires en prenant acte de la volonté majoritaire de la profession de pouvoir bénéficier d'organisations de la semaine sur 4 jours ou 4 jours et demi. Ce projet de décret répond seulement à une demande de souplesse concernant l'organisation de la semaine dont avaient été privés les conseils d'écoles en 2013. La possibilité du retour aux quatre jours par semaine n'est pas gage de réussite des élèves. Ce vote ne constitue nullement un chèque en blanc à la politique éducative du gouvernement.

Pour la FSU, l'investissement éducatif doit être à la hauteur des besoins et d'un niveau au moins équivalent à des pays comparables au nôtre et qui ont pourtant de bien meilleurs résultats en matière de réussite scolaire. Notre école a plus que jamais besoin d'effectifs réduits pour toutes les classes, de RASED en nombre suffisant, d'une formation continue conséquente, de la reconnaissance du temps de travail des enseignants, de moyens humains et matériels pour la prise en charge des élèves en situation de handicap, de moyens pour la direction d'école... tout cela concourant à la mise en place d'un service public d'éducation de qualité et accessible à tous. Cela suppose aussi de faire confiance aux équipes pédagogiques. On ne peut prôner l'initiative des équipes et installer dans le même temps des méthodes de pilotage injonctives. Bâtir « l'école de la confiance » ce n'est pas défaire ce qui marche ni prendre aux uns pour donner aux autres, ni réduire les apprentissages au « lire, écrire, compter, respecter autrui. » C'est donner aux équipes les moyens de faire réussir tous les élèves.

La FSU s'étonne par ailleurs des injonctions de rentrée en musique. Si l'objectif est de souligner l'importance de l'éducation musicale et du chant choral, il convient d'aller au-delà des effets d'annonce, de prendre en compte la réalité du métier et d'engager une réflexion avec l'ensemble de la communauté éducative.

En ce qui concerne la partie département, nous remercions les services pour les premiers documents reçus. Nous aurions cependant également souhaité pouvoir disposer en amont des cartes de la sectorisation des collèges ainsi que les projets d'investissement et les subventions aux projets.

Sur le nouveau mode d'attribution des dotations aux établissements, si nous notons la volonté de réduire les dépenses énergétiques par toute une série de travaux, nous nous interrogeons sur le montant des économies envisagées. En outre, nous tenons à rappeler une nouvelle fois que l'ensemble de la communauté éducative doit pour nous être associé au dialogue de gestion.

Nous regrettons par ailleurs ne toujours pas disposer des résultats de l'enquête sur l'utilisation des installations sportives en lien avec la réforme des rythmes scolaires qui avait été actée par l'Inspection Académique et le Département il y a près de deux ans.

